

d'autre part, il a insisté pour que le gouvernement fasse marche arrière pour ne pas faire disparaître à tout jamais les propriétaires de maison.

On a tenté de rejeter le coût élevé de la construction sur les dépenses du gouvernement dans d'autres domaines. Cela, à mon avis, prouve que l'opposition fait trop peu de cas du sérieux du problème. Au fur et à mesure qu'on les mentionne, qu'il s'agisse du coût des aliments, de celui de l'éducation ou de la défense, l'opposition a tendance à recourir à cet argument étroit. Elle a tendance à prétendre que si le gouvernement faisait des économies ailleurs il n'aurait pas à dépenser autant pour des emprunts, il n'aurait pas besoin de percevoir autant d'impôts. En d'autres termes, en attaquant individuellement chaque poste des dépenses gouvernementales, l'opposition donne à entendre que chaque enveloppe budgétaire est hermétique. A mon avis, cela n'est pas juste du tout.

Il faut penser à l'économie comme à une sorte de ballon. Si on l'enfonce ici, elle bombera là. Si l'on affecte plus d'argent, mettons, aux pensions de vieillesse, les effets se feront sentir dans d'autres secteurs de l'économie. Voilà pourquoi les commentaires que le ministre des Finances faisait au début de la soirée étaient si pertinents, et combien j'ai été heureux de constater que les députés d'en face écoutaient si attentivement.

**L'hon. M. Monteith:** Ses excuses.

**M. Stewart:** Ma foi, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant vient de dire, je pense, que le ministre des Finances les a trop écoutés. J'espère que les conseils qu'ils donneront à l'avenir, maintenant qu'ils se vantent d'avoir fait peau neuve, seront différents, surtout s'ils veulent se plaindre des résultats.

**M. Macdonald:** La même vieille bande.

**M. Stewart:** Monsieur l'Orateur, espérons qu'il ne s'agit pas de la même bande.

Le gouvernement a dû tenir compte des montants investis dans le domaine des hypothèques domiciliaires par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président; j'invoque un article que les honorables messieurs d'en face me forcent à rappeler souvent, d'après lequel aucun député ne peut lire un texte préparé à l'avance, et je crois qu'il faudrait l'appliquer dans le cas du député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart). Pas un mot de son

discours n'est de lui. Il lit un texte préparé par quelqu'un d'autre.

**M. Stewart:** Monsieur l'Orateur, le député a fait une déclaration des plus inexactes. Toutefois, je n'ai pas l'intention de demander que cette déclaration soit retirée. Je crois que les députés sont tout à fait disposés à accueillir cette intervention avec le sérieux que lui confère celui qui la présente. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer certains chiffres concernant les sommes investies dans le domaine du logement par la Société centrale d'hypothèques et de logement pendant une certaine période. Cet investissement était de 245 millions de dollars en 1962, 376 millions en 1963, 451 millions en 1964, 545 millions en 1965, 664 millions en 1966, et les prévisions budgétaires pour 1967 sont de 962.6 millions de dollars. Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 26 septembre, comme en fait foi le compte rendu à la page 2484, je posais la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen):

A la suite des augmentations du coût de la vie et de l'inclusion dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, en 1965, d'une modification portant sur ce sujet, a-t-on prévu une augmentation des pensions de vieillesse pour janvier prochain et quel en serait le montant?

● (10.00 p.m.)

Quand j'ai posé cette question, M. l'Orateur a jugé qu'il ne nous appartenait pas d'en discuter à l'appel de l'ordre du jour. C'est pourquoi je l'ai gardée pour l'une de ces périodes tardives. Qu'il soit bien entendu qu'en posant la question j'ai conscience de cette disposition légale en vertu de laquelle la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément qu'elle comporte en certains cas, et les prestations du régime de pensions du Canada, doivent être augmentés. Aux termes de cette disposition, il doit y avoir en janvier de chaque année un relèvement en pourcentage de